

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 177^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 28 novembre 2017, à 17 h 30, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Mélissa Lapierre Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Michel Goudreau Alain Lamarre Martin Ménard Dominic Leblanc Marco Legrand Simon Paquin Benoît Valiquette

Absences motivées :

Madame	Nancy Lapointe
Messieurs	Jérémy Christian Olivier Provost-Vanier

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

177.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Mélissa Lapierre, dûment appuyée par Mme Patricia Rivest,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :*

- CARL-171128-01
- 177.1 *Adoption de l'ordre du jour*
 - 177.2 *Adoption du procès-verbal de la 175^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
 - 177.3 *Adoption du procès-verbal de la 176^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
 - 177.4 *Suite(s) aux procès-verbaux*
 - 177.5 *Rapport du comité exécutif*
 - 177.6 *Parole au public*
 - 177.7 *Collège constituant de Joliette :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
 - 177.8 *Collège constituant de L'Assomption :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
 - 177.9 *Collège constituant de Terrebonne :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
 - 177.10 *Rapport financier annuel 2016-2017 :*
 - a) *Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification externe*
 - b) *Résultats financiers*
 - c) *Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
 - 177.11 *Adoption de l'entente sectorielle en persévérance scolaire et la réussite éducative, Lanaudière, 2017-2020*
 - 177.12 *Mandat pour aller en appel d'offres pour un revendeur de produits Microsoft et Adobe en éducation*
 - 177.13 *Fin de l'entente spécifique sur l'utilisation de la piscine découlant de l'entente de partenariat relative à la rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
 - 177.14 *Adjudication du contrat pour l'entretien ménager dans tous les établissements du Cégep régional de Lanaudière*
 - 177.15 *Adoption du rapport annuel 2016-2017 du CRL*
 - 177.16 *Informations :*
 - *Rapport de la présidence*
 - *Rapport de la direction générale*
 - *Avis de motion (Règlements no 4 et 5)*
 - 177.17 *Divers*
 - *Coordonnées des membres*
 - *Déclaration d'intérêts*

177.18 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

177.2 Adoption du procès-verbal de la 175^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

CARL-171128-02

« Il est résolu d'approuver l'adoption du procès-verbal de la 175^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière qui s'est tenue le 26 septembre 2017 avec une correction à la page 2207 où il y a lieu de modifier le point 174.14 par 175.14. »

Adopté à l'unanimité.

177.3 Adoption du procès-verbal de la 176^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CARL-171128-03

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 176^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière qui s'est tenue le mardi 14 novembre 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

177.4 Suite(s) au procès-verbal :

Le directeur général mentionne deux suivis. D'abord concernant les discussions entreprises avec l'université répondante pour le déploiement de l'offre de programmes universitaires sur le territoire lanaudois. Une première rencontre avec l'UQTR s'est tenue le 6 novembre au siège social du Cégep régional de Lanaudière. La prochaine rencontre se tiendra le 4 décembre 2017 à Trois-Rivières. Dans ces discussions, le directeur général est accompagné de Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, et de M. Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information. La présidente du CRUL, Mme Chantal Deschamps doit faire prochainement des représentations auprès de la ministre, Mme Hélène David, afin de tenter de faire aboutir la signature de l'entente entre le CRUL et l'université répondante désignée comme étant l'UQTR.

Le second suivi concerne l'entrée en fonction de M. Yves Mc Nicoll, à titre de directeur du collège constituant de Terrebonne, le 11 décembre prochain, mettant fin à l'intérim assuré par le directeur général depuis la fin juin 2017. L'équipe de direction du collège est maintenant complète.

177.5 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 24 mai, le 28 juin et le 23 août 2017.

177.6 Parole au public :

Sans objet.

177.7 Collège constituant de Joliette :

• ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Joliette donne des informations sur les sujets suivants :

- La 128^e assemblée du conseil d'établissement s'est tenue le 16 novembre.
- Le plan d'aide à la réussite a été adopté.
- En lien avec le rapport d'évaluation de l'application de la PIEA, une opération de révision a été déclenchée.
- Plus de 900 personnes dont 550 futurs étudiants potentiels ont participé à l'activité « Portes ouvertes » qui s'est tenue le 25 octobre 2017.
- L'entente concernant l'utilisation de la piscine avec la ville de Joliette a été ratifiée.
- La nouvelle unité-hôpital a été inaugurée en présence de la ministre, Mme Hélène David.
- La rediffusion du concert de l'OSM dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire des cégeps sera ouverte à la population. L'activité se tient le 30 novembre prochain et sera l'occasion de voir et entendre une prestation d'un ancien étudiant du collège constituant de Joliette.
- Le 19 novembre s'est tenue la remise des diplômes et des bourses.
- La campagne sur le respect est actuellement en cours avec plusieurs déclinaisons de messages en collaboration avec tout le personnel.

• ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par M. Marco Legrand,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2017091301. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-171128-05

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

177.8 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption donne des informations sur les sujets suivants :

- La clinique d'orthèse visuelle a fêté sa première année d'existence avec 1 000 clients. Plusieurs personnes dont les enseignants et les étudiants sont heureux de bénéficier des services de la clinique.
- Le directeur du collège constituant de L'Assomption accompagné d'un conseiller pédagogique, a rendu visite au Cégep de Matane afin de prendre des informations pour l'élaboration du programme de techniques d'intégration multimédia en vue de son démarrage à l'automne 2019.
- La soirée de reconnaissance pour les années de services et les départs à la retraite s'est tenue dans le nouveau Café coopératif Desjardins en formule 4 à 6 qui fût très appréciée de tous.
- Les Cyclones (équipe féminine de flag football) ont remporté le championnat régional sud-ouest qui s'est tenu les 4 et 5 novembre dernier.
- Les élections du 5 novembre dernier ont permis aux étudiants en techniques juridiques de participer à titre de secrétaires et scrutateurs pour les villes de L'Assomption et de Charlemagne.
- L'activité « Portes ouvertes » du 15 novembre dernier a attiré plus de 1200 visiteurs.
- L'espace collaboratif appelé L'Espace412 a été inauguré le 16 novembre dernier. Ce lieu se veut un incubateur de projets entrepreneuriaux, en innovation sociale et en création.
- Les visites des universités se tiennent le 28 novembre.

- **Recommandation d'émission de diplômes :**

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CARL-171128-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA20170912011. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de M. Dominic Leblanc, dûment appuyée par M. Simon Paquin,

CARL-171128-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales à l'étudiante dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

177.9 Collège constituant de Terrebonne :

- **Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :**

Le directeur par intérim du collège constituant de Terrebonne donne des informations sur les sujets suivants :

- Lors du dernier conseil d'établissement, le rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines a été adopté ainsi que le projet de formation du programme Techniques de comptabilité et de gestion. Il y a également eu remise de prix à trois étudiants dont la médaille du Gouverneur général et deux bourses de la formation enrichie en recherche.
- L'équipe de direction du collège est maintenant complète avec l'arrivée du nouveau directeur du collège, M. Yves Mc Nicoll, et l'arrivée de Mme Patricia Lehoux à titre d'agente d'administration.
- Les portes ouvertes se sont tenues le 19 octobre avec plus de 1000 visiteurs.
- Le 26 octobre a eu lieu l'inauguration de l'œuvre d'art de l'artiste Michel Goulet faisant suite à la nouvelle construction.
- Du 6 au 10 novembre s'est tenue la Semaine de la philosophie.

- **Recommandation d'émission de diplômes :**

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Patricia Rivest, dûment appuyée par M. Simon Paquin,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-171128-08

177.10 Rapport financier 2016-2017 :

a) Rapport du comité d'audit et résultats de l'audit externe

Le président du comité d'audit interne fait état de la rencontre avec les auditeurs indépendants et des travaux du comité dans le cadre de l'audit externe.

Monsieur Goudreau explique que la rencontre s'est tenue en présence des membres du comité d'audit, du directeur général, de la directrice des ressources financières et de la formation continue ainsi que des auditeurs externes. Il fait rapport de la rencontre et des résultats de cette vérification pour chacun des aspects analysés. Il affirme que les états financiers reflètent la situation financière du Cégep régional de Lanaudière.

b) Résultats financiers 2016-2017

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'ensemble des documents qui font suite à l'audit externe et le rapport financier annuel 2016-2017.

Le comité d'audit a examiné chacun de ces documents à la lumière des commentaires qu'il a reçus de la firme d'auditeurs indépendants. Tous ces documents ont également été présentés au comité exécutif du Cégep régional.

La directrice des ressources financières présente les résultats financiers pour l'exercice 2016-2017. Le Cégep régional de Lanaudière termine l'année financière avec un déficit budgétaire de l'ordre de 104 k\$ après les virements au fonds des immobilisations.

Attendu le résultat de l'audit 2016-2017 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-170221-15;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen;

Attendu la recommandation du comité d'audit et du comité exécutif;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CARL-171128-09

« Il est résolu, pour l'exercice financier 2016-2017, d'adopter les documents suivants :

- ⇒ le rapport financier annuel, incluant les notes aux états financiers;*
- ⇒ le rapport des résultats financiers ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

c) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers

La directrice des ressources financières présente le dossier

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu les surplus d'opérations et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2016-2017;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2017-2018;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

« Il est résolu d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2017, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2016-2017. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-171128-10

177.11 Adoption de l'entente sectorielle en persévérance scolaire et la réussite éducative, Lanaudière, 2017-2020 :

Le directeur général présente le dossier.

Le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) a été mis sur pied afin de lutter contre le décrochage scolaire et pour soutenir la réussite éducative. C'est, entre autres, en véhiculant une vision positive de la vie scolaire et de la formation que le CRÉVALE encourage la persévérance scolaire.

Le CRÉVALE obtient son financement dans le cadre d'ententes auxquelles contribuent plusieurs partenaires, dont le Cégep régional de Lanaudière.

En raison des règles budgétaires du gouvernement du Québec, les partenaires d'Éducation Lanaudière n'ont pas été en mesure d'apporter leur soutien financier en 2015-2016 et 2016-2017. Ils ont récemment convenu d'être signataires de la nouvelle entente sectorielle en persévérance scolaire et la réussite éducative pour 2017-2020.

Le Cégep régional de Lanaudière entend soutenir la mise en oeuvre de cette entente en y affectant annuellement une somme de 5 000 \$, en plus d'une contribution en services modulés en fonction des besoins identifiés, le tout sous réserve des disponibilités budgétaires.

Attendu que la lutte au décrochage scolaire et la réussite éducative constituent depuis plusieurs années une priorité pour les membres d'Éducation Lanaudière;

Attendu que le Comité régional sur la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) travaille à renforcer la concertation régionale autour de la question de la persévérance scolaire et de la réussite éducative et à mobiliser et à animer la communauté afin de l'engager dans des actions concertées pour la persévérance scolaire et la réussite éducative;

Attendu qu'Éducation Lanaudière reconnaît l'importance du CRÉVALE pour la région de Lanaudière et la nécessaire collaboration entre cette organisation et les institutions d'enseignement;

Attendu qu'Éducation Lanaudière se fait porte-parole pour les institutions d'enseignement membres de son regroupement désirant participer à la présente entente;

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière désire s'associer à cette entente afin de mettre à profit son expertise et ses ressources en vue de favoriser le développement de la persévérance scolaire et de la réussite éducative dans la région de Lanaudière;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Mme Patricia Rivest,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière soutienne financièrement, par le biais d'Éducation Lanaudière, la mise en oeuvre de l'entente sectorielle 2017-2020 sur la valorisation de l'éducation et la réussite scolaire en y affectant une somme annuelle de 5 000 \$, en plus d'une contribution en services modulés, le tout sous réserve des disponibilités budgétaires. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-171128-11

177.12 Mandat pour aller en appel d'offres pour un revendeur de produits Microsoft et Adobe en éducation :

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information présente le dossier.

Il explique que cette procédure est récurrente aux trois ans.

La Vitrine technologie-éducation (VTE) est dûment mandatée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science pour accompagner les établissements de tous les ordres d'enseignement dans la planification et le déploiement des solutions technologiques et services associés soutenant les TIC et la pédagogie en concluant des ententes avec les fournisseurs afin d'en diminuer les coûts d'acquisition et d'optimiser leur mise en oeuvre.

La VTE offre aux établissements d'enseignement la possibilité de se joindre à un appel d'offres public en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour le choix d'un revendeur de produits Microsoft et Adobe destinés à l'éducation, pour une période de trois ans, soit de juin 2018 à mai 2021. Pour le Cégep régional de Lanaudière, les coûts annuels sont estimés approximativement à 85 000 \$ pour Microsoft et 65 000 \$ pour Adobe.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008 et des règlements qui en découlent, Vitrine technologie-éducation

doit identifier tout organisme public désireux de faire partie prenante de cette négociation dans ses documents d'appel d'offres.

Attendu que Vitrine technologie-éducation offre aux établissements d'enseignement la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour un revendeur de produits Microsoft et Adobe en éducation;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Simon Paquin,

« Il est résolu de mandater Vitrine technologie-éducation pour aller en appel d'offres public en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour le choix d'un revendeur de produits Microsoft et Adobe destinés à l'éducation, et ce, pour la période allant de juin 2018 à mai 2021. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-171128-12

177.13 Fin de l'entente spécifique sur l'utilisation de la piscine découlant de l'entente de partenariat relative à la rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière à Joliette :

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information présente le dossier.

Une entente spécifique sur l'utilisation de la piscine découlant de l'entente de partenariat relative à la rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière à Joliette a été signée en date du 24 novembre 2008. Cette entente prévoyait le droit pour l'un ou l'autre des signataires de s'y soustraire. Le Cégep régional de Lanaudière à Joliette souhaite mettre fin à cette entente à compter du 1er juillet 2018.

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière (le « Cégep ») est l'un des signataires de l'entente spécifique sur l'utilisation de la piscine découlant de l'entente de partenariat relative à la rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière à Joliette (l'« entente »);

Attendu le droit octroyé à l'une ou l'autre des parties signataires à l'entente de dénoncer sa décision de mettre fin à l'entente;

Attendu qu'une telle dénonciation doit être effectuée par écrit au moins six (6) mois avant le début d'une année scolaire débutant le 1er juillet;

Attendu que le Cégep désire mettre fin à l'entente à compter du début de l'année scolaire débutant le 1er juillet 2018;

Attendu que conséquemment, l'entente précitée demeurera en vigueur jusqu'au 30 juin 2018 et qu'à compter du 1er juillet 2018, le Cégep reprendra le plein contrôle et le plein usage de la piscine dont il est le seul et unique propriétaire.

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

« *Il est résolu :*

- 1. Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*
- 2. Que le Cégep dénonce aux autres signataires de l'entente sa décision de mettre fin à cette dernière à compter de l'année scolaire débutant le 1er juillet 2018;*
- 3. Que M. Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, est autorisé et mandaté à signer et à transmettre aux autres signataires de l'entente un avis formel dénonçant la décision du Cégep de mettre fin à l'entente à compter de l'année scolaire débutant le 1er juillet 2018;*
- 4. Que ledit Marc Cardinal est autorisé à signer tout autre document ou à représenter le Cégep de quelque autre façon afin de donner effet à la présente résolution;*
- 5. Que copie de la présente résolution soit annexée à l'avis formel à transmettre aux autres signataires de l'entente. »*

Adoptée à l'unanimité.

177.14 Adjudication du contrat pour des services spécialisés en hygiène et salubrité dans tous les établissements du Cégep régional de Lanaudière :

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information présente le dossier.

L'appel d'offres public de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour le Cégep régional de Lanaudière a été publié le 13 octobre 2017.

Dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 16 novembre 2017. Une (1) soumission a été reçue dans les délais impartis.

Un comité de sélection a été mis en place afin de procéder à l'évaluation qualitative de la soumission.

La direction des ressources matérielles et des technologies de l'information recommande au conseil d'administration l'octroi du contrat pour des services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager), pour les trois collèges constituants et le siège social du Cégep régional de Lanaudière, à la firme « Les

services ménagers Roy Ltée », pour un montant maximal de 1 828 301,92 \$ (avant taxes), pour la période allant du 15 janvier 2018 au 14 janvier 2019 et incluant la possibilité de prolongation pour une (1) année supplémentaire le cas échéant, le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 16 novembre 2017.

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour des services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) au Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la seule soumission reçue dans les délais prescrits;

Attendu l'analyse de conformité et d'admissibilité réalisée par la direction des ressources matérielles;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de M. Dominic Leblanc, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour des services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager), pour les trois collèges constituants et le siège social du Cégep régional de Lanaudière, à la firme « Les services ménagers Roy Ltée », pour un montant maximal de 1 828 301,92 \$ (avant taxes), pour la période allant du 15 janvier 2018 au 14 janvier 2019 et incluant la possibilité de prolongation pour une (1) année supplémentaire le cas échéant, le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 16 novembre 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-171128-14

177.15 Adoption du rapport annuel 2016-2017 du CRL :

La direction générale dépose la version administrative du rapport annuel 2016-2017.

Attendu la clause 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule qu'un collège doit faire rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de ses activités pour son exercice financier précédent;

Attendu les textes législatifs exigeant la présence de certains éléments de contenu dans le rapport annuel;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Patricia Rivest,

« Il est résolu d'adopter la version administrative du rapport annuel 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière. »

CARL-171128-15

Adoptée à l'unanimité.

177.16 Informations :

- ***Rapport de la présidence***

D'entrée de jeu, la présidente annonce la démission du conseil d'administration de M. Martin Ménard qui a accepté d'occuper de nouvelles fonctions de vice-président finances au secteur soutien de la CSN. Elle lui souhaite bonne chance dans ses fonctions et le remercie de son implication au sein du conseil d'administration.

La présidente a assisté au congrès de la Fédération des cégeps qui s'est tenu les 25 et 26 octobre 2017.

Le 27 octobre 2017 avait lieu l'assemblée générale de la Fédération qui a permis de présenter le plan stratégique 2017-2022 et le plan de travail 2017-2018 de la Fédération. Elle cite la mission et la vision de la Fédération ainsi que les orientations du plan de travail.

Elle remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur implication.

- ***Rapport de la direction générale***

La direction générale dépose son rapport.

Le directeur général souligne à quel point M. Bernard Lachance, directeur général du Cégep de 2007 à 2012, a apprécié notre invitation afin qu'il participe au congrès de la Fédération des cégeps. Rappelons qu'il est porté disparu depuis le 6 novembre dernier. Monsieur Lachance nous a grandement remerciés de cette invitation, il a ainsi pu revoir plusieurs anciens collègues. Nous sommes d'autant plus heureux de l'avoir invité depuis cette tragique disparition.

Le directeur général rappelle la visite de la CEEC qui s'est déroulée sur une période de deux semaines plutôt que les trois jours prévus normalement pour d'autres cégeps, en raison du modèle particulier du Cégep régional de Lanaudière. Les membres du comité de visite nous ont remerciés pour l'accueil qui leur a été réservé dans les collèges et au siège social. Ils ont pu rencontrer plusieurs personnes et la participation du personnel, malgré qu'il y ait eu peu de rencontres avec les enseignants, a été grandement appréciée.

Lors de la dernière journée, ils ont rencontré les directeurs des collèges afin de leur présenter un rapport préliminaire verbal. Le rapport écrit nous parviendra seulement au mois de juin. Nous résumons ici l'entretien :

- Concernant la formation continue, vue comme une petite organisation avec son propre mode d'amélioration continue, la commission recommande d'arrimer davantage la formation avec les collègues constituants qui sont responsables des programmes crédités.

- Ils encouragent la DRH à compléter son programme de gestion du rendement dans la perspective de développement professionnel de tout le personnel, y compris pour l'enseignement.
 - L'adhésion au plan stratégique a été constatée partout. Le défi est de se donner un outil pour suivre la réalisation des objectifs dans les collèges et les services qui sont en lien avec les orientations.
 - Au collège constituant de Joliette, le plan d'action comme suivi au rapport est prometteur et ambitieux. Il est en phase avec les observations du rapport. Le défi sera la mise en œuvre du plan d'action. Par ailleurs, le rapport reflète très bien la situation à Joliette.
 - Au collège constituant de L'Assomption, la visite a permis de constater que tout est en place pour une bonne évaluation de l'efficacité de son système; toutefois, le milieu a besoin d'être accompagné rapidement dans la gestion des programmes d'études.
 - Au collège constituant de Terrebonne, la gestion des programmes d'études est une grande force dans le collège. Le milieu doit continuer à faire des liens entre les différents outils présentés dans la cartographie pour en assurer l'efficacité.
 - Enfin, selon l'évaluation de la Commission, les plans de réussite des collèges inscrits dans le plan stratégique du Cégep ont toutes les chances d'atteindre leurs objectifs.
- ***Avis de motion (Règlements nos 4 et 5)***

À l'assemblée du conseil d'administration du 20 février prochain, des modifications devraient être proposées aux Règlements nos 4 et 5.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

177.17 Divers :

Tous les membres présents ont rempli la déclaration d'intérêts ainsi que leurs coordonnées.

177.18 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 19 h 05.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée